

<p style="text-align:center"><b>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU JEUDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2015</b></p>
---

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, BANSCH Steve, TREIZEBRE Nicole, HAMROUNI Abdelmalek, DELAIN Danièle, HUMERY Gilles, MORANTIN Brigitte, CARLIER Louis, PARNETZKI Claudine, MUTTE Sabine, RICHARD Dominique, AIT LASRI Auriane, MASCARTE Roger, DESORT Betty, MAILLIOTTE J. Pierre, LEMAY Sylvie, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

**Membres ayant donné pouvoir** : HUMERY Gilles (pouvoir à MORANTIN Brigitte), MUTTE Sabine (pouvoir à MICHON Jacques), AIT LASRI Auriane (pouvoir à BANSCH Steve), DEQUIDT Jany (pouvoir à COUILLEZ Henri), DESMONS Laurent (pouvoir à DELPORTE Fabrice), BACHIRI Karim (pouvoir à FRASCA Geneviève), HIMEUR Kémici (pouvoir à CHARLET Jocelyne).

**1 ) Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Président :

Comme à chaque conseil municipal, dans un premier temps nous allons désigner un de nos membres pour être secrétaire de séance, et comme d'habitude, je vous propose que ce soit Monsieur Steve Bansch, le benjamin de notre assemblée.

Pas d'opposition ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

**2 ) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 2015**

Monsieur le Président :

Vous avez reçu dans votre dossier le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 juin 2015.

Avez-vous des observations ?

Non, il est donc adopté à l'unanimité.

**3 ) Démission de Madame Emilie MUREZ, conseillère municipale**

**4 ) Désignation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Madame Emilie MUREZ**

Monsieur le Président :

Vous avez vu dans votre dossier que j'ai reçu la démission de Madame Émilie Murez, conseillère municipale.

Madame Murez m'a adressé un courrier de démission de ses fonctions pour des raisons tout à fait personnelles. Je vous demande de prendre acte de cette démission et nous allons donc, pouvoir ce soir, désigner un nouveau conseiller municipal, en application de l'article L270 du code électoral organisant le remplacement des conseillers municipaux dont le siège devient vacant, pour quelque cause que ce soit, par les candidats venant sur une liste immédiatement après le dernier élu.

Il vous est demandé de nommer Monsieur Richard Verez, conseiller municipal.

Celui-ci, comme le veut la loi, m'a fait part, par écrit de son acceptation de siéger parmi nous.

L'ensemble des formalités ont été effectuées auprès de la sous-préfecture, nous pouvons donc acter à Monsieur Verez qu'il est devenu conseiller municipal.

Dans un premier temps, Monsieur Richard Verez remplacera Madame Émilie Murez dans les différentes commissions où elle siégeait, et dans l'avenir nous aurons un remaniement des différentes commissions.

Monsieur Verez, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre assemblée.

Je vais vous demander de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de ce conseil une question supplémentaire.

Monsieur Pascal Duriez nous met au tribunal administratif pour faire annuler le permis de construire du hangar d'élevage d'agneaux, Route de Tournai. Il faut donc ce soir m'autoriser à ester en justice. Nous avons reçu l'assignation en justice hier et l'audience a lieu le 21 octobre 2015.

Pas de problème ?

Cette question supplémentaire est donc actée à l'ordre du jour, nous la traiterons en dernier.

Avant de passer à l'ordre du jour quelques rappels sur les événements qui se sont déroulés depuis notre séance du 18 juin 2015.

Le 19 juin s'est déroulée la cérémonie officielle de fin de chantier des magasins Boulanger et But.

Les 23, 25 et 26 juin, les enfants des écoles primaires ont reçu un livre avec en prime un dictionnaire pour les CM2 qui entrent en 6ème.

Le 26 a eu lieu la cérémonie de remise des prix à l'école de musique.

Le 27 après-midi, c'était de nouveau la fête de la musique dans le parc de l'espace culturel Georges Prêtre.

Le 1er juillet au soir, c'était nos sportifs qui se voyaient récompensés.

Le 13 juillet, grand succès du barbecue républicain et du feu d'artifice.

Le 18 juillet, le bureau municipal a reçu, en mairie, notre doyenne Madame Lacroix pour fêter avec elle ses 105 ans. Malheureusement, Madame Lacroix nous a quitté il n'y a pas longtemps.

Nouvelle réussite également en juillet et en août des ALSH et des colonies de vacances pour la collectivité, mais aussi pour le centre social, avec des fêtes de fin de centre pleines de vigueur et rassemblant énormément de monde.

Le 24 août, nous avons reçu la visite du jury de concours des villes et villages fleuris. Nous avons reçu les félicitations de celui-ci pour la bonne tenue de notre ville.

Bravo à tous nos services et en particulier aux services des espaces verts.

Le 27 août s'est déroulée l'inauguration officielle du magasin Boulanger.

Le 11 septembre nous avons accueilli en mairie, Monsieur Jazinski, pour lui remettre en présence du Sous-préfet, la médaille du courage et du dévouement pour avoir sauvé de la noyade une personne suicidaire.

Le samedi 19 septembre, à l'appel des associations des maires de France, se sont déroulées dans tout le pays, des manifestations contre la baisse des dotations d'État et le transfert de charges non compensés aux collectivités publiques. Pour le nord, cette manifestation a eu lieu à la préfecture de Lille. Plusieurs centaines d'élus, de tous bords politiques, étaient présents.

J'avais invité tous les élus du conseil municipal et tous les présidents d'associations, et mis le transport à disposition. Je regrette sincèrement que très peu ait répondu présent. Je vous rappelle que cette année cette baisse pour notre commune a été de 42 333 € et qu'elle sera beaucoup plus importante dans les années qui viennent.

Non, nous n'avons pas alerté la population pour rien comme d'aucuns aiment à le dénoncer, il ne suffit pas de demander des aides supplémentaires pour les associations ou de philosopher

sur les finances de la ville, encore faut-il être présents dans les actions pour défendre nos ressources.

Lundi 21 septembre, a eu lieu la première réunion du groupe de travail sur la révision des critères d'attribution des subventions aux associations sportives.

Contrairement aux déclarations de l'opposition, notre volonté est bien d'effectuer un travail en commun, avec la commission des sports et les représentants des associations sportives. Je regrette néanmoins vivement que l'opposition, dès la première réunion, n'ait pas respecté la décision commune de ne pas rendre publique ces propositions avant la prochaine réunion du groupe de travail. Le travail en commun exige le respect des décisions prises qui seul permet l'instauration de la confiance et de la sérénité. En tentant de tirer avantage politique, l'opposition démontre une nouvelle fois qu'elle a beaucoup de mal à avoir l'attitude constructive dont elle se réclame.

Le 24 septembre, nous avons tenu une réunion publique sur la sécurité routière dans le faubourg Morelle.

Le 25 septembre, la projection du film retraçant les ALSH et les colonies de vacances (juillet et août) à rencontrer un très grand succès.

Le 26 septembre, le déplacement à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la journée du patrimoine a été particulièrement apprécié par les participants.

Le 29 septembre a eu lieu l'inauguration officielle du magasin But marquant la réussite de notre zone commerciale.

Enfin, notons, une rentrée scolaire qui s'est parfaitement bien passée, avec surtout l'évènement de la rentrée dans une école totalement neuve à Duclos Lanoy. Ecole neuve particulièrement appréciée par les parents, par les enfants et par les enseignants. Notons que l'inauguration officielle aura lieu le mercredi 4 novembre à 10h30 avec toute l'après-midi une opération portes ouvertes pour les waziérois.

La loi contre le gaspillage alimentaire a permis à Monsieur Dominique Richard, responsable de la politique sociale, de négocier avec Intermarché les invendus frais. Cela a permis durant juillet, août, d'assurer aux ressortissants du CCAS trois distributions par semaine. A partir de maintenant, chaque lundi a lieu des distributions de produits frais. Dans le même ordre d'idées, saluons l'ouverture, sous la responsabilité du centre social, de la boutique solid'air qui met à disposition des waziérois, selon un barème de ressources, des produits non alimentaires de marque à 20 % de leurs prix réels. Cette boutique sera elle aussi inaugurée mi-novembre.

Enfin, les NAP ont été renouvelés gratuitement dès le premier jour de la rentrée scolaire. Nouveau succès, puisque nous passons de 600 inscrits à 650 avec une forte progression à Guironnet avec deux séances d'une heure 30 par semaine, la preuve que nos propositions répondaient bien aux souhaits des parents. Actuellement, nous avons encore une liste d'attente de 35 enfants que nous serons en mesure de prendre et d'intégrer qu'en janvier 2016, simplement pour des questions d'encadrement de qualité et aussi financière.

Chacun conviendra ici, opposition comprise, que les engagements de la majorité municipale sont bien tenus dans l'intérêt de la population.

## **5) Finances : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 250 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.**

Monsieur le Président :

Si vous vous souvenez, j'en avais fait écho quand nous avons traité des questions budgétaires en début d'année : il y avait un engagement du premier ministre de pré financer le montant de FCTVA à taux zéro pour faciliter les investissements. Je vous avais expliqué alors que si la décision était prise, le décret d'application n'étant pas passé, la Caisse des Dépôts et Consignations ne pouvait pas mettre les fonds à disposition. Or, depuis le mois de juillet, le décret est paru. Je vous propose donc que nous réalisions ce prêt auprès de la Caisse des

Dépôts et Consignations. Il s'agit de deux lignes de prêt d'un montant égal, 125 000 € chacune, dont vous avez dans votre dossier l'ensemble des caractéristiques financières. C'est une durée d'amortissement en 15 mois, avec une première échéance de remboursement en décembre 2016 et une deuxième en avril 2017, le taux d'intérêt est de zéro, il s'agit donc de quelque chose de très intéressant puisque cela va nous servir de ligne de trésorerie, sans intérêt, ce qui n'est pas mauvais pour les finances de la ville.

Avez-vous des questions ?

Madame Charlet :

Oui j'ai des questions concernant ce problème de finances.

Alors la réalisation du contrat d'un prêt, ok, vous nous en aviez parlé. j'ai repris le compte rendu du conseil municipal du 18 juin dans lequel vous en avez fait écho effectivement, et vous aviez dit la Caisse des Dépôts avait répondu qu'il n'y avait pas de décision comme vous l'aviez redit ce soir, sauf que l'on avait sollicité la Caisse d'Epargne pour justement faire le lien, on avait fait un prêt de 250 000 avec un taux de 1,36 et justement, c'est bien spécifié, nous avons réalisé également cette avance sur le FCTVA.

Donc ça fait double emploi ?

Monsieur le Président :

Non puisque renseignements pris, ce sont deux choses totalement différentes. La Caisse d'Epargne n'étant pas habilitée à faire les prêts de substitution FCTVA, il s'agit simplement d'un prêt sur deux ans de la Caisse d'Epargne, à faible taux d'intérêt. C'est pour cela que nous pouvons refaire ce prêt au niveau de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Madame Charlet :

Donc la question suivante, c'est : pourquoi vous avez dit pour boucler le budget 2015, il nous fallait 2 millions, qui ont été votés à l'unanimité, et là en fait, vous rajoutez 250 ?

Monsieur le Président :

Je crois que l'explication, je vous l'ai donné en détail à la commission des finances, je vais la refaire.

Madame Charlet :

Oui, tout à fait.

Monsieur le Président :

Effectivement c'est 250 000 € de FCTVA nous permettre de pré financer des dépenses de 2016. Vous aurez après une DM, que j'ai expliqué en détail à la commission des finances, qui permettra d'équilibrer les comptes, et nous permettra dès le mois de janvier, d'engager un certain nombre de dépenses sans attendre le vote du budget. Ce sont des dépenses 2016.

Madame Charlet :

Ce sont des dépenses 2016, là nous sommes sur 2015, donc les travaux ne pourront pas être engagés avant 2016. Donc je ne vois pas l'intérêt de faire un prêt, même, si les conditions sont excellentes, c'est bien ce que je concède. A la limite je dirais qu'on est OK pour rembourser la Caisse d'Epargne puisqu'on a fait un prêt pour ce même problème de FCTVA. Vous me dites maintenant que la Caisse d'Epargne ne pouvait pas le faire alors, qu'à l'époque, vous avez dit que c'était le cas.

Monsieur le Président :

Ils ne sont pas liés. Si la Caisse d'Epargne avait été habilitée, elle ne nous aurait pas appliqué un taux d'intérêt, elle nous aurait fait à taux d'intérêt zéro également.

Madame Charlet :

On est d'accord pour 2 millions, pas surendetter la commune.

Monsieur le Président :

Vous préférez que l'on n'emprunte pas 250 000 € à taux zéro, et que l'année prochaine on emprunte 250 000 € à un taux qui sera peut-être de 2 à 3 %.

Répondez à ma question Madame.

Madame Charlet :

Monsieur le maire, nous allons prendre des coups de pub, on dit à la télé, on vous annonce des taux à 0 % pour l'immobilier, pour acheter une voiture, vous n'allez pas acheter une voiture parce que les taux sont aussi bas ! Vous n'en avez pas besoin, les travaux vont être pour 2016.

Monsieur le Président :

Oui, nous en aurons besoin en 2016.

Madame Charlet :

Nous ferons le prêt à ce moment-là, quand ce sera budgété en 2016.

Monsieur le Président :

Vous ne voulez pas le voter. Vous avez parfaitement le droit, je prends note madame Charlet, que vous préférez que, l'année prochaine, on emprunte 250 000 € à un taux beaucoup plus important que le taux zéro, et que vous considérez que c'est cela la bonne gestion.

Madame Charlet :

Je dis qu'il ne faut pas surendetter la commune.

Il faut bien les rembourser ces 250 000 €.

Monsieur le Président :

Oui, nous allons les rembourser, pas de problème. J'ai donné des échéances.

Madame Charlet :

Exactement.

Monsieur le Président :

On peut très bien ne pas les prendre les 250 000 €, nous serions bêtes, et au 1er janvier ouvrir une ligne de trésorerie, je vous l'ai expliqué, à des taux d'intérêts qui seront autour de 1,5 à 2%.

A chaque fois, ce que vous me proposez, c'est que quoi qu'on fasse ça coûte plus cher à la mairie. C'est une position, vous avez le droit.

Madame Charlet :

C'est une position mais après...

Monsieur le Président :

Mais vous avez le droit...

Madame Charlet :

Après, en fin d'année, vous nous dites que vous êtes en excédent, un peu fou dans la mesure où cet argent là...

Monsieur le Président :

C'est une bonne gestion...

Madame Charlet :

Non, ce n'est pas une bonne gestion.

Monsieur le Président :

Le jour où nous ne serons pas en excédent, vous allez me faire tout un ta tamar.

Est-ce que vous voulez que je reprenne toutes les déclarations de monsieur Desmons ? Tout ce qu'il a écrit, tout ce qu'il a dit sur la situation de la ville, à chaque fois on n'a pas assez d'excédent pour financer nos investissements. Là nous avons des moyens de financer facilement, à taux zéro, vous me dites non. C'est votre droit.

Madame Charlet :

Je conçois, c'était intéressant mais je pense que dans une période d'austérité il faut aussi prendre rien...

Monsieur le Président :

Mais cela ne nous coûte rien madame Charlet. La question d'austérité ne se pose pas puisque c'est un taux zéro, ça ne coûte rien.

Madame Charlet :

Il faut les rembourser quand même.

Monsieur le Président :

Oui, l'année prochaine, si on emprunte, il faudra que l'on rembourse, sauf qu'on n'empruntera pas à taux zéro, mais à un taux supérieur. Mais votre groupe a le droit d'avoir cette position, seulement quand j'entendrai critiquer la gestion, je me permettrai de vous rappeler que, heureusement, on ne vous a pas écouté. D'accord ?

Madame Charlet :

D'accord !

Monsieur le Président :

Donc vous votez ?

Madame Charlet :

Contre.

Monsieur le Président :

Vote contre.

Monsieur Richard :

Comme madame Charlet se rapporte à des comptes-rendus de conseils municipaux précédents, je voudrais quand même lui rappeler qu'au vote du budget, un membre de son groupe a demandé que l'on emprunte plus, et aujourd'hui vous nous dites qu'il ne faudrait peut-être pas endetter la ville. Je me pose des questions.

(inaudible)

Monsieur le Président :

Non, attendez. La proposition qui a été faite à l'époque, par Monsieur Bachiri, il nous expliquait qu'il fallait qu'on emprunte beaucoup plus parce que les taux d'intérêt étaient très bas. Aujourd'hui le taux d'intérêt est de zéro, on nous dit qu'il ne faut pas emprunter plus. Je prends acte que cette décision est votée à la majorité avec vote contre du groupe d'opposition.

Donc la question suivante, toujours des finances

## **6 ) Finances : Décision modificative n°2**

Monsieur le Président :

Cette décision modificative va de pair avec la question précédente, puisque il nous faut donc équilibrer le budget en dépenses. Les dépenses qui vont vous être annoncées pour 97 % d'entre elles, ce sont des dépenses qui seront effectués en 2016.

Il s'agit de 15 000 € de dépenses en investissement pour les logiciels comptables, pour également le cimetière etc. qui seront mis en œuvre en début d'année.

L'achat de terrain à air liquide, acté à 25 000 € puisque la vie à fait que les clôtures du service technique débordent sur le terrain d'air liquide et qu'il nous faut régulariser.

Nous avons une petite discussion avec Air Liquide sur le prix du terrain actuellement mais on provisionne pour pouvoir l'année prochaine régler cet achat.

On a également remis 10 000 € pour les columbariums au cimetière puisque chaque année il nous faut reconstruire des columbariums.

Pour notre bâtiment public, nous mettons 15 000 € pour commencer à traiter un certain nombre de problèmes à l'église Sainte Rictrude notamment suite à des infiltrations d'eau. Egalement l'installation générale et agencement 4 000.00 € pour un cumulus à Malbuisson.

En mobilier, nous actons quelques dépenses supplémentaires pour les écoles Duclos, Copernic, Joliot Curie etc. il s'agit là d'une dépense de cette année puisque nous avons équipé toutes nos écoles maternelles de lits pour les salles de repos.

Nous mettons également 16 900 € à l'école Duclos (avenant n°2), il s'agit de travaux supplémentaires demandés par la commission sécurité.

Nous mettons en immobilisations 70 000 € pour les voiries également pour l'année prochaine et nous mettons aussi un titre de participation de 74 100 € pour nous adhérer à l'Agence France Locale paiement qui sera effectuée en trois années.

Je vous fais remarquer que comme vous n'avez pas voté les 250 000 €, il y a des délibérations ensuite que vous ne pourrez pas voter.

Voilà en ce qui concerne l'investissement.

En ce qui concerne le fonctionnement, une toute petite DM puisqu'on va retirer 2 000 € au chapitre 65 74 : les subventions de fonctionnement en général, pour les remettre au 67 48 qui sont les subventions exceptionnelles, puisque je serais amené tout à l'heure de vous proposer une subvention exceptionnelle.

Avez-vous des questions ?

Madame Charlet :

Non, pas de questions, mais de toute façon forcément comme nous étions contre le prêt, ça coule de source que...

Monsieur le Président :

Que vous votez contre toutes les propositions faites.

Très intéressant, on s'en souviendra.

Cette délibération est adoptée également à la majorité avec un vote contre du groupe d'opposition.

## **7 ) Finances : Remboursement de frais de péage**

Monsieur le Président :

Vous connaissez. Il s'agit d'un remboursement de frais de péage pour les ALSH à Monsieur Jean-Baptiste Duprat, la somme n'est pas importante, 10.80 €, pour pouvoir le payer, il nous faut une délibération.

Je pense qu'il n'y a pas de problème.

C'est adopté à l'unanimité.

## **8 ) Finances : Adhésion à l'Agence France Locale**

Monsieur le Président :

Donc voilà une question que vous ne pourrez pas voter. C'est quand même dommage.

Il s'agit de l'adhésion à l'Agence France Locale.

Je vous en avais d'ailleurs très longuement parlé au cours d'une commission des finances, au moment du budget.

L'agence France Locale, il s'agit d'une agence bancaire qui a été mis sur pied par les collectivités publiques et son but est d'aller chercher sur les marchés obligataires, c'est-à-dire directement, des emprunts pour les collectivités publiques à des taux très intéressants, permettant à celles-ci de servir de levier pour avoir des emprunts complémentaires auprès des banques, puisque l'Agence France Locale ne finance que la moitié des emprunts demandés par les collectivités. Bien évidemment les taux d'intérêt de l'Agence France Locale sont à peu près de 50 % plus faibles que celle des banques.

Nous allons entrer dans le capital, il sera versé en trois fois, 24 800 € cette année, 24 700 € l'année prochaine et 24 700 € en 2017.

Il s'agit donc de m'autoriser à signer le contrat avec l'Agence France Locale, de m'autoriser à prendre ou à signer tous les papiers, tout ce qui est classique, de me désigner et de désigner monsieur Steve Bansch pour participer à l'assemblée générale de l'agence et aussi de m'autoriser à prendre toutes les fonctions et à Steve Bansch dans cette association si le cas se présentait et aussi d'octroyer la garantie autonome.

Tout ceci est du classique.

Je vous écoute sur cette question.

Madame Charlet :

Comme vous nous avez dit c'est une banque pour les collectivités, sauf qu'elle existe depuis avril 2015, donc c'est tout récent.

Monsieur le Président :

Cette agence est en place depuis plus longtemps. Elle a eu l'autorisation bancaire en avril 2015 de pouvoir lever les emprunts sur les marchés obligataires. L'année dernière, par



exemple, elle a levé 5 milliards d'euros d'emprunt sur le marché obligataire à des taux en dessous de 1%. C'est une agence qui a été notée 2 A et 1 a par Mobis.

Madame Charlet :

Une question : c'est d'abord pour les communautés d'agglo, j'ai regardé un peu, comme Lyon, Bordeaux. Ce sont des communautés d'agglo qui adhèrent, avec quelques villes pour l'instant, puisque cela vient de démarrer seulement.

Je pose la question à Monsieur Dominique Richard : est-ce que éventuellement la C.A.D ne pourrait pas regarder justement pour les villes qui font parties de la C.A.D...

Monsieur le Président :

Vous êtes au conseil municipal de Waziers madame Charlet !

Madame Charlet :

Oui mais je pose une question, cela peut...

Monsieur le Président :

Il faut poser la question au Président de l'agglo.

Madame Charlet :

Oui, cela peut effectivement jouer quand même avec les communautés d'agglo puisque...

Monsieur le Président :

Toutes les collectivités locales, Conseil Départemental, Conseil Régional, les intercommunalités, toutes les collectivités locales, quelles qu'elles soient, et si vous regardez la liste des adhérents à cette agence, vous verrez qu'il y a quand même pas mal de villes qui sont adhérentes.

Madame Charlet :

Pas mal, oui, j'ai regardé, effectivement ça commence seulement à venir. Donc moi je me posais la question, n'est-il pas trop tôt avant de s'avancer dans une banque sans avoir un peu de recul, d'autant que là vous dites que vous adhérez pour 2015, 2016, 2017, entre parenthèses dans la DM n°2 vous avez mentionné le montant total sur...

Monsieur le Président :

Oui, je sais.

Madame Charlet :

Oui, mais juste un rappel.

Monsieur le Président :

Merci madame Charlet mais je n'avais pas oublié.

Madame Charlet :

Pour compléter les 250, est-ce qu'il ne faut pas prendre un peu de recul et prévoir par exemple pour 2016, puisque effectivement, vous cherchez des taux intéressants, vous venez de le dire, donc vous voyez que les 250 à taux zéro, nous n'allons pas trop être perdant puisqu'on a une banque qui va être...

Monsieur le Président :

Non, vous n'en voulez pas des 250 000 € à taux zéro, vous n'en voulez pas alors n'en parlez plus. C'est classé.

Madame Charlet :

Vous voyez que l'horizon est quand même assez ouvert.

Monsieur le Président :

Pas à taux zéro. Quel que soit les emprunts que nous aurons ailleurs, ils seront supérieurs à zéro.

Madame Charlet :

Peut-être mais nous n'endettions pas la ville de 250 en plus.

Enfin, nous ne sommes pas sur le même sujet, on est sur l'adhésion de l'agence.

Monsieur le Président :

Je vais répondre. Est-ce que l'on peut attendre ? Non. Je suis quelqu'un de prévoyant et vous le savez, vous m'avez félicité là-dessus au dernier conseil municipal, car dans le budget il y a une ligne pour les dépenses imprévues, et donc il ne faut pas attendre d'avoir besoin d'un levier pour investir, pour adhérer. Vous savez très bien pourquoi nous adhérons, je l'ai expliqué. Nous avons un gros investissement qui est celui de l'école Copernic à rénover et nous allons aller chercher de l'argent à l'Europe etc. il faut donc que l'on prévoit et que d'ici trois ans nous soyons prêt à aller chercher ce qu'il faut, ce n'est pas l'année prochaine, c'est maintenant.

Madame Charlet :

Je vous avais demandé la note qui avait été affectée justement à cette agence.

Monsieur le Président :

Nous allons vous les donner.

Madame Charlet :

C'est basé sur l'année 2013 en fait, sur les comptes de l'année 2013.

Monsieur le Président :

Cette agence est notée par les cabinets et cette agence note également les communes pour accepter leur adhésion.

Nous avons donc la notation 2013, et nous sommes dans les clous et nous avons demandé également la notation 2014 sans attendre qu'elle paraisse dans les mois à venir pour savoir comment on se comportait.

En 2013, en 2014, on est éligible, nous sommes dans les clous et en 2015 il y aura encore moins de problème puisque notre situation financière sera meilleure et en 2016 encore meilleure.

Madame Charlet :

Quel est le problème d'attendre 2016 ?

Monsieur le Président :

Je vous l'explique, vous n'écoutez pas !

Il faut être prêt si nous avons besoin.

Madame Charlet :

Nous sommes en octobre, à trois mois après on peut budgéter la dépense dans le budget primitif de 2016.

Monsieur le Président :

Je pense que depuis des années ; je fais la démonstration.

Madame Charlet :

Je ne crie pas au scandale.

Monsieur le Président :

Laissez-moi finir. J'ai eu la curiosité de ressortir quelques écrits de précédentes campagnes électorales, on était mis sous tutelle. La ville était en faillite. J'ai entendu tout ça. Je suis quelqu'un de prudent qui prépare et vous ne me ferai pas reculer.

Les notations qui sont faites par l'Agence France Locale, pour pouvoir adhérer il faut avoir une note inférieure à 6, notre note est de 5,19 en 2013 de 5,60 en 2014 et elle sera autour de 5 en 2015.

Madame Charlet :

C'est des bonnes notes effectivement.

Monsieur le Président :

Si ce n'était pas des bonnes notes nous ne pourrions pas adhérer.

Madame Charlet :

Honnêtement, je dis on peut attendre.

Monsieur le Président :

C'est votre avis si vous me dites on peut attendre c'est parce que en matière de gestion vous n'êtes pas prudente.

Madame Charlet :

Méfiant.

Monsieur le Président :

Ni prudente, ni méfiant.

Madame Charlet :

Je suis prudente, un peu méfiant ; quand on ne connaît pas la banque, il faut prendre un peu de recul, voir un peu ce qui se passe, et après on peut s'engager.

Monsieur le Président :

Après ce que les banques capitalistes ont fait et sont encore en train de faire, madame Charlet, je vous jure qu'une agence bancaire gérée que par des élus, j'ai mille fois plus confiance qu'en n'importe quelle autre banque.

C'est cela qui est important. Ce n'est pas géré par des gens qui veulent se faire du fric, ce n'est pas géré par des gens qui veulent à tout prix vendre de l'argent pour se faire de l'argent,

c'est géré par des élus qui ont les mêmes problèmes que nous, et qu'ils savent ce qu'est la gestion financière des collectivités publiques.

Donc je n'ai aucune méfiance envers eux. Par contre, pour toutes les gérances de banques capitalistes, je peux vous dire, madame Charlet que j'ai beaucoup, beaucoup, de méfiance, d'accord ? Donc la méfiance elle doit se tourner plutôt vers les autres banquiers. Ce sont vos collègues qui gèrent, ce sont des élus comme vous et moi, je leur fais confiance.

Madame Charlet :

L'adhésion, vous prenez le capital pour trois ans et après on remet de l'argent ?

Monsieur le Président :

Non, c'est un capital une fois pour toute.

Madame Charlet :

Et qui est récupérable ou pas. Non, vous restez dans le capital.

Monsieur le Président :

Je ne vois pas pourquoi j'adhérerais maintenant et qu'ensuite je dirais non je reprends mes billes.

Ce qui est très intéressant, imaginons, un peu de science-fiction, on adhère cette année, l'année prochaine en principe nous n'aurons pas besoin d'énormément d'argent et qu'on ait besoin d'un peu d'argent et que nous n'ayons pas de levier pour aller le chercher, nous serons bien contents de les avoir. Vous savez que maintenant les banques ne font plus de ligne de trésorerie. L'année prochaine l'Agence France Locale est en train d'examiner pour faire des lignes de trésorerie aux collectivités adhérentes. Donc prenons les garanties, c'est une question de bonne gestion, avoir en main les outils qui nous permettent de continuer à avancer.

Vous n'avez pas d'autre issue de voter contre.

Madame Charlet :

Oui, tout à fait.

Monsieur le Président :

Donc vous votez contre !

C'est adopté à la majorité avec vote contre de l'opposition.

### **9 ) Finances : Subventions allouées aux associations sportives waziéroises pour l'année 2015 hors subventions de classement.**

Monsieur le Président :

C'est Claudine qui va vous présenter le bon travail qu'elle a réalisé.

Madame Parnetzki :

Bonsoir à tout le monde.

Avant de commencer, je voulais simplement dire que j'avais vérifié, tout le mois de juillet, tous les clubs sportifs sauf deux : la GEA et le tennis que je vais recevoir prochainement. Donc les subventions aux clubs sportifs budget 2015 élément saison 2014/ 2015.

USM	effectif 2014 : 422
	effectif 2015 : 458
	montant proposé 22 066,44 €

Aïkido	effectif 2014 : 30
--------	--------------------

	effectif 2015 : 31 montant proposé 457.25 €
Tennis Club	effectif 2014 : 25 effectif 2015 : 24 montant proposé 673,92 €
Natation adultes	effectif 211 en 2014 196 en 2015 Montant : 2 099,16 €
Natation jeunes	effectif 2014 : 130 Effectif 2015 : 117 Montant proposé 3 982,68 €
GEA	effectif 2014 : 55 effectif 2015 : 65 montant proposés 1 78,65 €
WAB	88 en 2014 92 en 2015 1858, €40 montants proposés
Le judo	207 en 2014 186 en 2015 montant : 7194 48 €
l'AJP	effectif 2014 :137 effectif 2015 : 92 montant proposé : 4 432.56 €
Le handball	effectif 2014 : 42 effectif 2015 : 100 montant proposé 1 646 €
Full Force	effectif 2014 : 180 effectif 2015 : 205 montant proposé 4 141 €

Le total des effectifs 2014 était de 1527, les effectifs 2015 sont à 1566 et l'enveloppe globale est de 49 930.54 €

Monsieur le Président :  
Des observations ?

Madame Charlet :  
Dans l'attente du groupe, les nouvelles propositions donc aucune.

Monsieur le président :

Le groupe de travail est en place mais j'espère que lors des prochaines réunions, votre groupe sera respectueux des dispositions prises en réunion.

On ne peut pas dire que l'on veut travailler ensemble et ne pas respecter ce que l'on décide ensemble.

Madame Charlet :

Lors d'une réunion on amène des propositions.

Monsieur le Président :

Vous n'étiez pas à la réunion Madame Charlet. Nous nous sommes mis d'accord à la réunion pour que ne soit abordé que des grandes lignes de réflexion pour mettre l'ensemble des membres du groupe de travail à égalité dans les propositions à faire à la prochaine réunion.

Donc j'ai trouvé vraiment dommage, le soir même, de trouver sur le site de Monsieur Desmons des propositions alors qu'on s'était mis d'accord pour ne pas en faire.. L'idée était de ne pas venir avec des propositions ficelées pour ne pas faire pression sur les associations sportives, de les laisser réfléchir librement.

#### **10) Finances : Subvention exceptionnelle attribuée à l'association de sauvegarde de l'église Notre Dame**

Monsieur le Président :

L'association de sauvegarde de l'église Notre-Dame va réaliser un ouvrage sur la valorisation du patrimoine minier et l'intégration de la communauté polonaise à Waziers, à travers le bâtiment de l'église Notre-Dame classée à l'inventaire des bâtiments de France.

Pour se lancer, c'est le centre historique minier de Lewarde qui a la maîtrise de la sortie d'une brochure, qui sera diffusée, et que nous pourrions remettre lors des visites de personnalités dans notre ville. Ils nous demandent une participation. Je vous propose donc de participer sur ce projet avec une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 500 €.

Des observations ?

Madame Charlet :

Non juste une remarque : j'espère qu'il sera traduit en français, qu'il ne sera pas qu'en polonais ?

Monsieur le Président :

Non, c'est un ouvrage français, même l'avant-propos sera en français, c'est moi qui le fait.

(Inaudible)

Je n'ai pas le pouvoir de leur demander qu'ils fassent leur messe en français.

C'est adopté à l'unanimité.

#### **11) Finances : création d'une régie pour l'école municipale de musique**

Monsieur Mascarte :

Bonjour tout le monde.

Je vous passerai la lecture des décrets, articles, arrêtés, instructions, pour vous exposer les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription de l'école de musique ainsi que pour l'encaissement des cautions si nécessaire.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser :

1 - La création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscriptions à l'école de musique et des cautions si besoin, et autoriser Monsieur le maire à prendre les arrêtés correspondants.

2 - Que le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4600 euros.

3 - Que le montant maximal de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 150 euros.

4 - Que le régisseur est tenu de verser à la perception de Sin-le-Noble le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé.

5 - Que le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination du régisseur selon la réglementation en vigueur.

6 - Que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité annuelle selon la réglementation en vigueur.

Monsieur le Président :

Des observations sur cette création ?

Madame Frasca :

Oui, c'est très très bien une régie pour l'école municipale de musique, c'est très bien de mettre en place, mais j'ai quand même deux petites questions à vous poser.

Pourquoi cette régie n'a pas été mise en place plus tôt, puisqu'on entend parler sur 2015 et ma deuxième question connaissez-vous le nom du régisseur ?

Monsieur Mascarte :

Je peux me permettre de vous répondre, sachant que vous avez fait partie du conseil d'administration de l'harmonie.

Madame Frasca :

Que je faisais partie.

Monsieur Mascarte :

Que ce sujet avait déjà été abordé à plusieurs reprises, je l'avais moi-même évoqué à certaines réunions qu'il y aurait cette gestion et vous ne pouvez pas dire le contraire.

Madame Frasca :

Je repose la question à Monsieur Michon parce que des fois, je n'étais pas aux réunions, j'étais occupée ailleurs, je n'y ai pas été longtemps au bureau de l'école de musique, je n'y étais que 4 ans.

Monsieur Mascarte :

Excusez-moi, ce n'était pas le bureau de l'école de musique de l'harmonie, et de l'école de musique et de la chorale.

Madame Frasca :

On ne va pas jouer avec les mots.

Monsieur le Président :

Non, tout simplement parce qu'il fallait faire mûrir cette question. C'était une gestion qui existait depuis très très longtemps et l'arrivée de la mise à disposition de l'espace culturel Georges Prêtres dans des conditions totalement différentes ont remis à l'ordre du jour cette question et j'aurais pu le faire d'une manière autoritaire, mais il m'est apparu plus sage de convaincre l'harmonie de changer sa manière de faire pour arriver à mettre en place cette régie.

Sur votre deuxième question, oui le régisseur et le régisseur suppléant seront des membres du personnel communal, en l'occurrence, c'est celui qui s'en occupe actuellement, c'est Hervé Pruvost, et son épouse en suppléante. Ce sont les deux qui sont le plus en permanence dans les lieux et il faut des gens en permanence pour recueillir les fonds.

Madame Frasca :

C'est pour cela que je vous ai dit, c'est très très bien une régie pour l'école municipale de musique.

Monsieur le Président :

Donc, vous l'adoptez à l'unanimité et je note, je prends en compte vos félicitations. Je vous remercie.

Monsieur Mascarte :

Je tiens à préciser que la gestion de l'école de musique et de la chorale c'est toujours faite en toute transparence. Lors des délibérations de son assemblée générale, vous avez généralement un registre de 50 pages.

## **12) Ecole municipale de musique : frais d'inscription**

Monsieur Mascarte :

Les tarifs de l'école municipale de musique sont fixés comme suit :

	Nouveaux	Wazierois	Extérieur
<b>Tarif instrument et formation musicale</b>			
1 inscription	Gratuit	50 €	80 €
2 inscriptions	Gratuit	80 €	130 €
3 inscriptions et plus	Gratuit	105 €	130 €
<b>Tarif activité spécifique</b>			
Eveil musical	Gratuit	Gratuit	30 €
Atelier ou Ensemble	Gratuit	Gratuit	30 €
Chorale	Gratuit	Gratuit	30 €

Gratuité des frais d'inscription pour les musiciens de l'Harmonie Municipale.

Monsieur le Président :

Vous avez des remarques ?

Madame Frasca :

C'est très bien de voir ce tableau surtout dans un conseil municipal. On voit bien, on s'aperçoit bien que les waziérois paient moins cher que les non waziérois.

Monsieur Mascarte :

Ca a toujours été le cas à l'harmonie madame Frasca, apparemment vous le découvrez.



Madame Frasca :

Monsieur Mascarte, ce n'est pas du tout une attaque, j'ai bien le droit de donner mon opinion.

Monsieur Mascarte :

Vous avez été au moins trois ans au conseil d'administration, pour vous il n'y a aucune nouveauté.

Madame Frasca :

Cela n'a rien à voir. Je peux dire que c'est bien.

Monsieur le Président :

Allez-y madame Frasca.

Madame Frasca :

Merci monsieur Michon. Par contre, j'ai une toute petite suggestion concernant la gratuité des frais d'inscription pour les musiciens de l'harmonie municipale. Je vous fais une proposition de la retirer. Je vais vous expliquer pourquoi, je peux vous expliquer ?

Monsieur le président :

Allez-y, vous avez la parole.

Madame Frasca :

Comme Monsieur Mascarte l'a bien dit, je fais partie de l'école de musique. C'est bien le même tableau que nous voyons ici sur l'ordre du jour mais la petite phrase n'est pas mise, donc c'est pour vous que je dis cela monsieur Michon. Je me dis, attendez, on remet aux parents d'élèves de l'école de musique des tarifs, mais cette petite ligne qu'on voit ici dans l'ordre du jour, n'est pas mise dans la brochure et c'est la brochure 2015 – 2016. Je vais vous dire pourquoi il faudrait la supprimer. J'ai fait partie, comme dit Monsieur Mascarte, de l'école de musique et mon fils a fait parti de l'école de musique. Il y a trois catégories de musiciens dans l'harmonie, il y a les professeurs, c'est normal, ils sont au top, ils sont là, après vous avez les anciens, c'est-à-dire ceux qui ont beaucoup d'années d'expérience, beaucoup d'années de solfège, beaucoup d'années d'instruments, c'est normal c'est gratuit, mais je peux vous dire qu'un enfant qui va l'harmonie dont mon fils a fait partie de l'harmonie, c'est normal il payait l'inscription parce qu'il avait toujours des cours de formation et d'instruments, c'était normal, mais il faisait partie de l'harmonie. Alors si je vous dis de l'enlever c'est parce que je me mets à la place d'un parent de musiciens, c'est-à-dire un enfant qui à 12 ans, qui est à l'harmonie moi, je suis parent, je vois cette ligne, on acte cette phrase, et moi je vais dire ah non, je ne paye pas.

Monsieur le Président :

Je réitère. Il y a de l'incompréhension, la phrase ne sera pas enlevée, c'est de la transparence madame Frasca, c'est de la transparence, gratuité des frais d'inscription pour les musiciens de l'harmonie municipale, ceux qui jouent dans l'harmonie. Point.

Madame Frasca :

Je vous l'ai dit, ce n'est pas mis dans la brochure.

Monsieur le Président :

Madame Frasca, s'il vous plaît c'est une décision, c'est le conseil municipal qui décide Je tiens à ce que les choses soient faites d'une manière transparente, donc d'une manière transparente la délibération prévoit la gratuité, donc la transparence exige que l'on mette que c'est gratuit pour les musiciens de l'harmonie pour ceux qui jouent dans l'harmonie.

Madame Frasca :

Je ne dis pas le contraire, je vous ai donné une explication, vous la preniez ou pas mais, je l'ai dit haut et fort.

Monsieur le Président :

Si après la délibération du conseil municipal, ce qui est marqué n'est pas respecté, je serai le premier à le faire respecter.

Vous votez pour ou contre ?

Donc votre suggestion est rejetée madame Frasca et donc la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quelques questions de ressources humaines.

### **13) Ressources Humaines : Création de postes et modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Président :

Suite à la réussite de plusieurs agents à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1ère classe, de créer plusieurs postes, cinq, pour que je puisse nommer ces agents. C'est adopté à l'unanimité.

### **14) Ressources Humaines : Création de poste et modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Président :

Il convient de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps non complet 28h/semaine pour que je puisse nommer un agent à la bibliothèque qui remplit ces conditions. Adopté à l'unanimité.

### **15) Ressources Humaines : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans le cadre des rythmes scolaires**

Monsieur le Président :

Il s'agit de créer un poste à 3h06/semaine pour les NAP. C'est quelqu'un qui ne peut pas faire plus mais qui nous intéresse

Pas d'observation ?

C'est adopté à l'unanimité.

### **16)-Urbanisme : modification simplifiée du PLU**

Monsieur le Président :

On a toute une série de délibérations concernant l'urbanisme qui devait être traitées par Monsieur Humery mais qui, malheureusement, ne peut pas être là. C'est donc Monsieur Bansch qui va prendre le relais.

Monsieur Bansch :

La mise à disposition du public relative au projet de modification simplifiée du PLU a eu lieu du lundi 3 août au 15 septembre inclus. Pourquoi un mois et demi ? Tout simplement parce

que nous sommes en période de vacances donc on a allongé la durée pour que les personnes qui étaient parties en vacances puissent inscrire des remarques s'il y en avait.

Ce projet de modification portait sur la modification du plan de zonage ainsi que la modification de la rédaction des articles UB6, UB10 et UB3. Le projet de modification a été envoyé aux personnes publiques associées suivantes en date du 3 juillet à savoir la préfecture, la chambre d'agriculture, le conseil régional, la chambre des métiers, le conseil départemental, les maires des communes limitrophes, c'est-à-dire Douai et sa Sin Le Noble, la CAD, le SCOT, la DREAL et la CCI.

Un avis de mise à disposition a été affiché en mairie à partir du 16 juillet 2015 jusqu'à la fin de la mise à disposition et une annonce a été publiée dans la Voix du Nord du 16 juillet et du journal Liberté Hebdo du 17 juillet.

Les mesures de publicité et d'affichages ont été respectées.

Concernant les personnes publiques associées, nous avons les retours suivants :

- le conseil régional accuse la bonne réception du dossier,
- la ville de Douai a donné un avis favorable,
- la CAD ne nous a formulé aucune observation,
- la DDTM a formulé des remarques suivantes :
  - 1) dans la notice explicative, justifier le déclassement du bâtiment en indiquant la raison pour laquelle le bâtiment n'est pas dans les constructions admises en zone UEb
  - 2) pour le règlement, modifier l'article UB6 de la façon suivante : « pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif : soit à la limite de la voie et, ou avec un recul de 5 mètres minimum par rapport à celle-ci. Un recul d'une partie de la construction est possible entre 0 et 5 mètres ».
- Ajouter un plan de zonage modifié à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup> au dossier d'approbation.

L'ensemble des remarques a été transmise au cabinet d'étude afin de les intégrer au projet.

Aucune observation n'a été formulée dans le registre mis à disposition du public.

Considérant que le projet est prêt à être approuvé,

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Waziers et à la sous-préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

La présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du PLU sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Monsieur le Président :

Des questions ?

Adoptée à l'unanimité.

### **17)-Urbanisme: Exercice du droit de priorité pour les parcelles cadastrées AC 500 et AC 501.**

Monsieur Bansch :

Conformément aux dispositions des articles L 240-1 et suivant du code de l'urbanisme, issu de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, la Direction Régionale des Finances Publiques du Nord Pas-de-Calais nous a informé que l'Etat envisageait de céder la parcelle de terrain nu non cadastrée reprise sous les références AC 500 et AC 501 sis rue Jules Ferry.

Cette cession pourrait être envisagée moyennant le prix de 2 200 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Exercer son droit de priorité,
- Se porter acquéreur de la parcelle au prix de vente estimé à 2 200 €,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents se référant à cette affaire.

Monsieur le Président :

Pas de question ?

Nous n'avons pas besoin de ces terrains maintenant, ils vont être utiles dans 3 ou 5 ans mais cela vaut le coût de les acheter maintenant comme l'adhésion à l'Agence France Locale.

C'est adopté à l'unanimité.

### **18)-Urbanisme : Acquisition de la parcelle AI 8 située rue Célestin Dubois**

Monsieur Bansch :

Cette parcelle était, auparavant, cultivée par un particulier. Suite à son décès, la parcelle a été entretenue par la commune mais n'a pas été transférée dans le domaine public.

Madame MUSSO, héritière, souhaite que la situation soit régularisée.

La commune souhaite donc acquérir la parcelle AI 8 d'une contenance de 420 m<sup>2</sup>.

Le service des Domaines a évalué le prix de cette parcelle à 420 €.

Cette vente sera conclue soit par acte administratif soit par acte notarié.

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'accepter l'achat du terrain mentionné ci-dessus,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document afférent à cette vente.

Monsieur le Président :

Pas de problème, donc c'est adopté à l'unanimité.

### **19)-Urbanisme : Procédure d'abandon manifeste : parcelle AE 231**

Monsieur Bansch :

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport établi le 27 octobre 2014 par Monsieur Gilles HUMERY, Adjoint à l'urbanisme,

Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 24 novembre 2014 concernant la parcelle cadastrée AE 231 située 63 rue Jules Ferry 59119 WAZIERS,

Vu la notification effectuée le 02 décembre 2014 à l'ensemble des héritiers (Madame Lysiane CRAPEZ, Madame Jocelyne DELSAUT, Monsieur Francis BRIEUX, Monsieur André BRIEUX, Monsieur Pascal DELOBELLE)

Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 27 mars 2015,

Vu l'estimation de ce bien réalisée par la Direction des services fiscaux et évaluant sa valeur vénale à 10 300 €,

Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 24 novembre 2014 et 27 mars 2015 relatifs à l'habitation et au terrain situés 63 rue Jules Ferry 59 119 WAZIERS n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part des propriétaires. En effet, les

propriétaires n'ont exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif,

Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants,

Considérant que cet immeuble, après son acquisition par la commune permettrait la consolidation des habitations voisines et l'amélioration de l'environnement (dératissage, déblaiement...).

Il est demandé aux membres du conseil municipal de :

- déclarer la parcelle AE 231 en état d'abandon manifeste;
- que l'immeuble abandonné permettra la consolidation des habitations voisines et l'amélioration de l'environnement (dératissage, déblaiement...).
- d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires et (le cas échéant lorsque le maire ne dispose pas d'une délégation consentie par le conseil municipal) notamment la notification des offres de la ville sur la base de l'estimation réalisée par la direction des services fiscaux.

Monsieur le Président :

Pas de problème, donc adopté à l'unanimité.

## **20)-Urbanisme : Aliénation des parcelles AN 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 599**

Monsieur Bansch :

Dans le cadre du projet d'aménagement du Rivage Gayant, la commune souhaiterait acquérir les parcelles AN n°2 à 7 et 599 pour une contenance totale de 4919 m<sup>2</sup>.

Celles-ci appartiennent à Maisons et Cités.

A noter, que ces acquisitions se feront uniquement si la commune obtient l'accord de la fermeture définitive de la ligne SNCF.

Le service des Domaines a évalué le prix de ces parcelles à 123 000 €.

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'accepte l'achat des parcelles mentionnées ci-dessus,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document afférent à cette vente (compromis de vente, acte authentique et tout autre document)

L'acte authentique constatant la réalisation de la vente sera reçu par Maître DELHAYE.

Monsieur le Président :

C'est pour la réalisation de la ZA du rivage en sachant que ces terrains seront revendus ensuite au promoteur.

Madame Frasca :

En effet, vous venez de le rappeler, c'est la parcelle qui concerne justement. Alors j'ai ressorti les documents. On voit bien les parcelles qui appartiennent à la commune, que nous avons vendu à 10 € le m<sup>2</sup> et après on voit bien qu'il y a le terrain SNCF et après le terrain Maisons et Cités. J'ai ressorti le compte rendu du procès-verbal du

19 juin 2014. Monsieur le Président ce sont vos phrases : « la SNCF a été contactée et nous attend0nt le retour. Vous savez que la SNCF ne sont pas des gens qui se précipitent sur les choses mais j'ai saisi le Ministre des transports pour faire accélérer l'acquisition des terrains et ils seront d'ailleurs acquis directement par Nord Aménagement. » Ensuite vous avez dit : « Je tiens à préciser que cette vente se fait sous condition que le promoteur obtienne l'acquisition des parcelles appartenant à la SNCF et Maisons et Cités afin de rendre viable ce projet ainsi que l'obtention du permis de construire et l'aval de la CDAC. ».

Vous nous présentez aujourd'hui, que c'est la commune qui doit acheter ces terrains en octobre 2015. Je vois un an après et un an avant ce n'est pas du tout les mêmes propos. Alors je suis, mettez-vous à ma place,

Monsieur le Président :

Non, je n'y tiens pas.

Alors, quelle est votre question ?

Madame Frasca :

Pourquoi le revirement ?

Vous avez dit donc en 2014 et aujourd'hui vous nous présentez que vous achetez les terrains à Maisons et Cités Pourquoi ce revirement ?

Monsieur le Président :

Ecoutez, le premier souci, c'est que ces explications ont été données à la commission des finances, donc j'acte que vous n'avez pas de communication entre vous puisque vous nous faites un numéro de claquettes extraordinaire comme si vous étiez au courant de rien.

Alors que je suppose que madame Charlet vous a expliqué le pourquoi du comment.

C'est bien vous me donnez l'occasion de le répéter, vous êtes très gentille, mais ne jouons pas une grand pièce de théâtre. Je ne comprends pas, vous savez très bien puisque madame Charlet vous a expliqué que dans les négociations que nous avons eu, Maisons et Cités ne vend pas de terrain à des promoteurs privés. Par contre, il est d'accord de vendre à une collectivité publique mais pas à un promoteur privé.

Donc nous servons de relais, dans les mêmes conditions, je crois que monsieur Bansch l'a bien rappelé : ces opérations ne se réaliseront que si nous avons l'accord de la fermeture de voies de la SNCF.

Madame Frasca :

Madame Charlet m'a bien informé. Madame Charlet, lors de la commission des finances n'avait pas tous les éléments.

Monsieur le Président :

Pardon !

Madame Frasca :

Elle n'avait pas le compte rendu de 2004 sous les yeux.

Monsieur le Président :

Vous êtes en train de m'expliquer que Madame Charlet n'est pas suffisamment intelligente pour en ressortant le compte rendu de 2014, comprendre l'explication que j'ai donné en réunion. C'est ce que vous m'expliquez !

J'ai dit à la réunion des finances lundi, j'ai expliqué pourquoi c'était nous qui rachetions, et moi je connais bien Madame Charlet, je sais que c'est quelqu'un de très intelligent, et donc elle a tout compris et donc là vous venez de nous faire un numéro de claquette pour rien.

Alors tout ça pour dire quoi ?

C'est non. Vous avez le droit. Vous êtes contre le projet pour lequel vous avez voté au moment où il était présenté.

Madame Frasca :

Ce n'est pas la même chose. On est contre parce qu'on a un revirement.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas un revirement madame Frasca. On vous a expliqué dans le détail le pourquoi du comment. Vous devenez incompréhensible dans vos positions mais je prends acte, que vous votez contre l'achat de ces terrains qui se résume à voter contre le projet sur lequel vous avez déjà voté.

Non, on arrête là.

La délibération est adoptée à la majorité et un vote contre de l'opposition

## **21)-Urbanisme : enquête publique sur la demande présentée par la société GALLO France SA**

Monsieur Bansch :

Il s'agit d'une demande d'autorisation d'exploitation d'une activité de récupération, stockage et traitement de déchets métalliques et véhicules hors d'usage.

Cette activité est implantée sur le territoire de la commune de Sin-le-Noble depuis 1906. Les activités exercées sur ce site sont soumises à autorisation d'exploiter au titre d'un arrêté préfectoral du 10 juin 1993. La demande d'autorisation d'exploitation présentée par la société Gallo France SA est faite dans le but de pérenniser le site tout en le réorganisant et d'adjoindre aux activités déjà existantes, celle de traitement de véhicules hors d'usage.

Il apparaît que préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, l'autorité environnementale a émis un avis favorable sur le projet en précisant que « les études sont de bonne qualité et la prise en compte de l'environnement est jugée satisfaisante par l'autorité environnementale ».

Au regard de ces éléments, et après discussion avec le commissaire enquêteur (qui mentionnait qu'au cours du précédent mandat le site avait déjà fait l'objet d'une enquête publique et d'un avis du Conseil municipal), un projet de délibération a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal de la ville de Sin-le-Noble du 30 septembre 2015. Cela permettra de prendre en considération l'implantation continue de l'entreprise ainsi que ses impacts sur la « vie locale » (emplois ...).

La société GALLO France SA souhaite obtenir l'autorisation d'exploiter une activité de récupération, stockage et traitement de déchets métalliques, et VHU (régularisation) sur le territoire de la commune de Sin-le-Noble, 364 avenue des fusillés.

Cette demande est soumise à enquête publique prévue par les dispositions du code de l'environnement.

Cette enquête publique se déroulera du 14 septembre au 16 octobre 2015 inclus en mairie de Sin-le-Noble.

S'agissant d'une installation classée pour la protection de l'environnement dont les limites d'exploitation envisagée sont situées à moins de 2 kms d'une partie du territoire de la ville de Waziers, il est demandé au conseil municipal de la ville de Waziers d'émettre un avis sur la demande d'autorisation d'ouverture.

Monsieur le Président :

On vous demande de faire comme Sin Le Noble et de donner un avis favorable sur cette ouverture.

Madame Charlet :

D'accord.

Monsieur le président :

Je reviens deux secondes sur le débat précédent. A la commission des finances je fais l'effort de passer les questions des finances et de reprendre la totalité de l'ordre du jour et de donner des explications sur tous les points de l'ordre du jour. Je joue la transparence à fond et je vous demande si vous avez des questions etc. etc. Je m'interroge beaucoup, je vous dis tranquillement, s'il faut que je continue à faire de telle réunion, je préférerais ne pas en faire comme cela les questions que vous posez ce seront de vraies questions. Je vais y réfléchir.

C'est adopté à l'unanimité.

## **22)-Accessibilité : demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée.**

Monsieur le Président :

Encore un revirement madame Frasca. On vous avait expliqué que nous allions demander une prorogation pour déposer l'agenda d'accessibilité pour des raisons financières, il faut financer les bureaux d'études, les bureaux de contrôle etc.

La préfecture a considéré qu'il n'avait pas de problème d'argent et qu'on ne pouvait pas donner une prorogation de délai sur des questions de coût. Nous avons donc regardé le problème. Nous n'avons pas la possibilité matérielle de pouvoir faire la totalité des expertises d'accessibilité dans les bâtiments publics, pour ceux qui n'avaient pas fait l'objet d'une déclaration formelle, de la commission sécurité et d'accessibilité. On a donc modifié notre demande et demander cette prorogation à titre matériel et donc on a bien sûr vu la sous-préfecture et ils nous ont donné raison, mais il faut une nouvelle délibération et en réponse à cette délibération, on vous donnera l'autorisation. Donc, nous l'avons mis à l'ordre du jour. Je vous signale que nous avons déjà eu l'autorisation.

Je suppose que vous n'êtes pas contre.

C'est adopté à l'unanimité.

## **23)-Vente de patrimoine HLM.**

Monsieur Richard :

Encore de nouveaux propriétaires à Waziers, contrairement à ce que certains pourraient dire.

Dans le cadre de sa politique d'accession sociale, la société SIA sollicite un avis de principe relatif à la vente de logement sur Waziers, Résidence de la Marchette.

Ces logements se trouvent en bon état d'entretien, répondent aux normes d'habitabilité édictées par la réglementation.

En application des dispositions des articles 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil de Surveillance a donné son aval pour la mise en vente de ces logements.

Une estimation a été délivrée par France Domaine, valeur à laquelle la société SIA entend se conformer :

Adresse	Type	Surface	Garage	Domaines	PV	PV	PV
---------	------	---------	--------	----------	----	----	----



		Ha	accolé		occupant	Non occupant	Libre
6 rue Eugénie Henneton	T4	89	10 m <sup>2</sup>	110 000 €	93 450	97 900	106 800
7 rue Eugénie Henneton	T4	89	10 m <sup>2</sup>	110 000 €	93 450	97 900	106 800
16 rue Eugénie Henneton	T5	98	10 m <sup>2</sup>	114 500 €	102 900	107 800	117 600
17 rue Eugénie Henneton	T5	98	10 m <sup>2</sup>	114 500 €	102 900	107 800	117 600
23 rue Eugénie Henneton	T5	98	10 m <sup>2</sup>	114 500 €	102 900	107 800	117 600
24 rue Eugénie Henneton	T5	98	10 m <sup>2</sup>	114 500 €	102 900	107 800	117 600
33 rue Eugénie Henneton	T5	98	10 m <sup>2</sup>	114 500 €	102 900	107 800	117 600
34 rue Eugénie Henneton	T5	98	10 m <sup>2</sup>	114 500 €	102 900	107 800	117 600
42 rue Eugénie Henneton	T4	89	10 m <sup>2</sup>	110 000 €	93 450	97 900	106 800
43 rue Eugénie Henneton	T4	89	10 m <sup>2</sup>	110 000 €	93 450	97 900	106 800
184 rue JB Bétrémieux	T5	98	10 m <sup>2</sup>	114 500 €	102 900	107 800	117 600
191 rue JB Bétrémieux	T4	89	10 m <sup>2</sup>	110 000 €	93 450	97 900	106 800
196 rue JB Bétrémieux	T4	89	10 m <sup>2</sup>	110 000 €	93 450	97 900	106 800
201 rue JB Bétrémieux	T4	89	10 m <sup>2</sup>	110 000 €	93 450	97 900	106 800
204 rue JB Bétrémieux	T4	89	10 m <sup>2</sup>	110 000 €	93 450	97 900	106 800
209 rue JB Bétrémieux	T4	88	10 m <sup>2</sup>	110 000 €	92 400	96 800	105 600
216 rue JB Bétrémieux	T5	98	10 m <sup>2</sup>	114 500 €	102 900	107 800	117 600
217 rue JB Bétrémieux	T4	88	10 m <sup>2</sup>	110 000 €	92 400	96 800	105 600
228 rue JB Bétrémieux	T5	98	10 m <sup>2</sup>	114 500 €	102 900	107 800	117 600
240 rue JB Bétrémieux	T4	89	10 m <sup>2</sup>	110 000 €	93 450	97 900	106 800
246 rue JB Bétrémieux	T4	89	10 m <sup>2</sup>	110 000 €	93 450	97 900	106 800

Les critères d'acquisitions pour ces logements sont les mêmes que précédemment qu'avec Maisons et Cités, c'est-à-dire les occupants sont les prioritaires, la famille et ensuite s'il n'y pas d'acquéreur, on met en vente au non-occupant.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'émettre un avis favorable sur la vente de ces logements.

Monsieur le Président :

En réalité nous avons trois colonnes, il y a ceux qui occupent un logement qui va être vendu, ceux qui occupent un logement SIA et qui peuvent émarger à un prix intermédiaire et si quelqu'un qui n'est pas de la SIA et qui voulait acheter c'est un prix encore plus important.

Avez-vous des remarques, des questions ?

Madame Charlet :

On ne peut que se féliciter d'avoir des nouveaux propriétaires à Waziers.

Monsieur le Président :

C'est adopté à l'unanimité.

#### **24)-Marchés publics : Révision des prix du contrat de prestation de restauration conclu avec la société SCOLAREST**

Monsieur le Président :

Il s'agit des prix où l'on achète les repas à Scolarest et vous savez que nous avons une révision tous les ans en septembre/octobre. L'augmentation est de 0.56 %.

Je vous propose de donner un avis favorable à cet avenant.

Madame Charlet :

Nous donnons un avis favorable, tout de même, je pense que c'est quand même cher au niveau des prix.

Monsieur le Président :

Vous avez dans le prix, l'assiette, vous avez tout ce qui concerne la fabrication et vous avez également l'amortissement du matériel puisque cela était investi par Scolarest et nous payons au repas.

Madame Charlet :

Pas de problème.

Monsieur le Président :

C'est adopté à l'unanimité.

**25)-Marchés publics : avenant n°1 portant transfert du titulaire du marché 2015-005 concernant l'élimination des déchets dans un centre de stockage de déchets ultimes**

Monsieur le Président :

Avant c'était SITA Nord et ça passe SITA Nord-Est.

Toute cette délibération pour cela.

Je vous propose d'acter.

C'est un avis favorable à l'unanimité.

**26)-Convention de mise à disposition : archives – renouvellement**

Monsieur le Président :

Nous avons un contrat qui arrive en fin de date mais on nous doit encore 132 heures de disponible pour continuer à traiter convenablement nos archives. On vous propose de prolonger par un avenant et une maintenance à ce contrat pour pouvoir bénéficier des 132 heures restantes.

Madame Charlet :

Une observation, d'abord je vous remercie d'avoir mis à disposition les dossiers que j'avais sollicité de consulter.

Ou j'ai mal regardé, mais j'ai du mal à définir si c'est une mission d'archivage ou si c'est de la maintenance. J'ai bien vu un contrat,

Monsieur le Président :

Il y a les deux.

Madame Charlet :

Je n'ai pas vu de date, ni la période, parce que là il est marqué du 12 avril 2012.

Monsieur le président :

Il a été signé le 12 avril 2012.

Madame Charlet :

C'était un avenant déjà en 2012.

Monsieur le Président :

Un avenant a été signé entre 2012 et maintenant, on a prorogé la mission pour une question de volume à traiter qui était beaucoup plus important que ce qu'on avait prévu au départ. Il y a donc la technique de l'archivage, mis en place et la maintenance.

Nous nous sommes mis d'accord avec les archives départementales pour faire en sorte qu'au début on est une aide à la maintenance pour le personnel pour bien garder la ligne et ce n'est pas simple pour que le personnel continue à faire l'archivage tel qu'il est prévu.

Madame Charlet :

Il n'y a pas une rumeur d'un regroupement, d'un centre d'archivage.

Monsieur le Président :

Pardon.

Les questions rumeurs il faut poser la question à Monsieur Desmons, j'ai vu que dans son article du précédent waziérois, il était très bon.

Madame Charlet :

Oui effectivement, je n'ai pas bien vu les conventions mais bon je pense que si c'est nécessaire pour la ville.

Monsieur le Président :

Ou on perdait 132 heures, je veux bien.

Madame Charlet :

Non, c'est parce que j'ai regardé le dossier et j'avoue que j'ai eu du mal à trouver le contrat en fait.

Monsieur le Président :

En toute transparence, comme d'habitude, je vais regarder et je vous le communiquerai.

Donc c'est adopté à l'unanimité.

## **27)-SMTD : Enquête publique relative au Plan de Déplacements Urbains (PDU).**

Monsieur Richard :

Je vais vous faire un petit historique avant de vous donner cette information, cela ne mérite pas débat au conseil municipal mais c'est simplement une information que l'on vous donne.

En 2014, le SMTD en tant qu'autorité organisatrice des transports a lancé la révision de son PDU. C'est un document de planification et de programmation de la politique de transport et de déplacement sur 10 ans. Ce document recense les actions visant à limiter l'usage de la voiture particulière en favorisant des modes de déplacements alternatifs, tel que le transport collectif, le vélo, la marche, ou le covoiturage. Le premier PDU a été approuvé en juin 2002. Depuis le périmètre de transports urbains a évolué et compte aujourd'hui 46 communes pour une population proche de 100 000 habitants. Le lancement de la procédure de révision du PDU est aussi l'occasion de remettre en conformité avec l'ensemble de textes législatifs et réglementaires notamment avec la loi sur l'air qui oblige les agglomérations de plus de 100 000 habitants à établir un plan de déplacement urbain. Cette étude permettra également de répondre à de nombreux enjeux territoriaux, développements urbains, économiques,

développement de, transports, développement durable. Un bureau d'études spécialisé dans les politiques de transports et déplacements a donc été chargé de la révision du PDU pour le compte du syndicat des transports. Cette étude d'une durée de 17 mois comporte cinq phases. La première, le bilan et l'évaluation du précédent PDU, la deuxième la réalisation du diagnostic et formation des enjeux, la troisième la définition d'une stratégie des déplacements urbains, la quatrième la conception du projet du PDU et la cinquième la consultation obligatoire et adoption du PDU.

Le syndicat des transports travaille sur ce projet en partenariat avec l'Etat, le conseil général du Nord, le conseil régional, les communautés d'agglomération, les communes et les associations ainsi que de nombreux partenaires. La dernière phase de révision sur le point d'être lancé, le SMTD procédera à l'enquête publique du 15 octobre au 16 novembre.

Un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête publique seront transmis à la municipalité début octobre, pour une durée d'un mois et seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Des brochures explicatives de l'enquête publique seront, également, mis à disposition du public.

Un commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Waziers le 29 octobre de 9h à 12h et le 16 novembre de 14h à 17h.

Le syndicat des transports nous demande de recevoir en mairie le commissaire enquêteur.

Monsieur le Président :

Il n'y a pas de vote, c'est simplement une information.

## **28)-Décisions prises par le maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Président :

Depuis la dernière réunion du Conseil municipal, j'ai pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

-j'ai passé avec le BERIM une convention d'honoraires relative au contrôle d'exploitation de l'éclairage public de la ville. Le montant des honoraires s'élève à 4 813.00 € HT hors révision de prix.

-j'ai loué à Monsieur ATTEGUE Youssef domicilié au 69 rue de Bernicourt 59119 WAZIERS le garage n°1 rue Bernicourt 59119 WAZIERS, à compter du 1er Juillet 2015.

Le loyer trimestriel est fixé à 99,42€. Ce loyer sera réévalué annuellement au 1er janvier de chaque année.

-j'ai reconduit le contrat de maintenance avec la Sté BODET afin d'assurer la vérification et l'entretien de l'installation de l'horloge de l'Hôtel de Ville et de l'Eglise Sainte Rictrude.

Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est fixé à la somme forfaitaire de 466.54 € HT soit 559.85 € TTC.

-j'ai signé une convention n° 10700267 pour la mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles, avec la Société AIR LIQUIDE, Durée du contrat – 5 ans, à compter du 1er septembre 2015. Montant total de la location 552.00 € TTC (Bouteille M 14 pour gaz ACETYLENE – montant de la location 276.00 € et bouteille M 20 pour gaz OXYGENE – montant de la location 276.00 €).

-j'ai signé une convention d'utilisation de la piscine municipale avec le Collège Frédéric Joliot-Curie de Lallaing, le collège Albert CHÂTELET de Douai, l'institution Saint Jean de Douai, la commune de Guesnain (écoles primaires), l'APE de Montigny en Ostrevent, l'APEI Les Papillons blancs de Douai, les Francs Nageurs Cheminots de Douai pour l'année scolaire 2015/2016.

Le règlement des droits d'entrée, tarif de location des ceintures avec flotteurs et brassards à la piscine municipale s'effectuera par titres de recette émis à l'encontre de l'utilisateur selon les tarifs fixés par délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2015,

-j'ai reconduit le contrat d'abonnement au service de télésurveillance pour le restaurant scolaire Daniel Féry rue Paul Eluard à WAZIERS avec la société. La reconduction prend effet à la date du 1er juillet 2015, date d'échéance au 30 juin 2016 pour une période d'un an.

La redevance forfaitaire annuelle s'élève à la somme de 508.56 € HT soit 610.27 € TTC.

-j'ai reconduit le contrat d'entretien pour l'ascenseur installé au Centre Culturel Georges Prêtre (Château de Jérusalem) avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un montant annuel de 1 598.05 € HT pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

-j'ai signé une convention de formation des élus avec le Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus (CIDFE), pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015. Le montant pour cette période s'élève à 8 388.00 € TTC.

### **Marchés publics :**

**2015 – 015** : Marché de fourniture ayant pour objet la fourniture et la livraison de viennoiseries et de pains pour les ALSH de 2015.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP)

Les critères de jugements des offres :

- 1) Qualité du produit proposé suite aux tests effectués après dépôt des échantillons - 60 %,
- 2) Prix - 40%.

Nous avons reçu 2 offres.

La Mie Dorée à Waziers et la Boulangerie Treizebré à SIN

- **2015 – 020** : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture de matériels électriques pour les bâtiments communaux de la ville de Waziers.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée et à bons de commande conformément aux articles 28 et 77 du CMP, avec les montants suivants :

- Montant minimal du marché : 6 000 € HT par an.
- Montant maximal du marché : 24 000 € HT par an.

Les critères de jugements des offres :

- Prix : 60%
- Qualité et variété des produits proposés : 25%

- Délai de livraison – réactivité : 15%

Nous avons reçu une seule offre.

Le marché a été attribué à CGED conformément aux tarifs indiqués dans le BPU.

- **2015 – 024** : Marché de fournitures et de services ayant pour objet la fabrication et le portage des repas à domicile chez les personnes âgées et handicapées sur le territoire de la ville de Waziers.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée et à bons de commande conformément aux articles 28 et 77 du CMP, avec les montants suivants :

- Montant minimal du marché : 3 000 € HT par an.
- Montant maximal du marché : 12 000 € HT par an.

Les critères de jugements des offres :

- Qualité d'exécution de la prestation (variété, équilibre et composition des menus, entretien des locaux) : 50 %
- Prix : 30%
- Information sur la sécurité alimentaire et origine des denrées alimentaire : 10%
- Détail et délai de livraison (réactivité et véhicule de livraison) : 10%

Nous avons reçu une seule offre.

Le marché a été attribué à la SARL LEBLANC TRAITEUR.

Madame Charlet :

C'est pour les pains au chocolat, je suis rentrée et j'ai vu 5 pains choco pour 3 € et là ils sont à 0.65 €.

Monsieur le Président :

Comment ?

Madame Charlet :

Non, c'est une boutade.

Sur le marché public concernant la boulangerie La Mie Doré, c'est juste une boutade mais pains choco 0.65 TTC alors que quelquefois il y a des offres en magasin 5 pour 3 €.

Monsieur le président :

Oui, souvent ces offres là c'est du pain de la veille.

Madame Charlet :

C'était de l'humour.

Monsieur le Président :

Je vais vous envoyer faire les courses pour les 600 gamins, vous allez en avoir des paquets.

## **29)-Questions diverses**

Monsieur le Président :

Je vous rappelle Monsieur Pascal Duriez demeurant Route de Tournai au n°282 à waziers, nous assigne en référé d'urgence au Tribunal Administratif pour faire annuler le permis de construire accordé à la ferme SALAM représentée par Monsieur Abdessalam acclame demeurant 282 bis Route de Tournai à Waziers. L'audience est prévue le 22 octobre 2015.

Je rappelle que ce permis de construire a été instruit par la DDTM, par l'Etat qui nous a donné un avis favorable à ce permis de construire.

Je vous demande donc de me donner l'autorisation d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune et pour ce faire de prendre comme avocat le cabinet Juréo de Lille.

C'est la construction d'un hangar pour élever les agneaux et nous avons nous-mêmes engagé une procédure contre le propriétaire et le locataire pour réalisation non conforme au permis de construire.

Il y a deux choses différentes, les voisins se retournent contre nous, on verra quand on aura des nouvelles comment nous ferons avec la DDTM.

Madame Charlet :

Pas de problème.

Monsieur le Président :

Adopté à l'unanimité.

Avec cette question est clos le conseil municipal.

Avez-vous des questions diverses ?

Je vous souhaite un bon retour.